

COMMUNE DE LA VIEUX RUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son approbation par le conseil municipal.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 18 Mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 382 724,91 euros. Elles sont augmentées du report positif des années antérieures s'élevant à 509 010,90 €. Le total des recettes de fonctionnement est donc de : 891 735,81 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 46 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 277 855,33 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Néanmoins, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue en 2020 : 46 058 € a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente 45 859 €. (en 2015 : 56 695 €, en 2016 : 52 643 €, en 2017 : 50 428 € en 2018 : 50 626 €, en 2019 : 45 859 €).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total perçu en 2020 : 213 660 €)
- Les dotations versées par l'Etat : 125 718 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montant perçu en 2017 : 20 936 €, en 2018 : 20 561 €, en 2019 : 26 688, en 2020 : 15 300 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	78 353.63 €	Excédent brut reporté	509 010.90 €
Dépenses de personnel	127 876.20 €	Recettes des services	15 300.56 €
Autres dépenses de gestion courante	40399.71 €	Impôts et taxes	213 660.78 €
Dépenses financières	5 094.99 €	Dotations et participations	125 718.22 €
Dépenses exceptionnelles	22.80 €	Autres recettes de gestion courante	15 848.89 €
Autres dépenses	25 651.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	711.23 €
Total dépenses réelles	277 398.33 €	Autres recettes	11 485.23 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	457.00 €	Total recettes réelles	382 724.91 €
Total général	277 855.33 €	Total général	891 735.81 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 sont :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 12.55 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 18.96 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 36.85 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent pour 2020 à 125 718.22 €. Elles s'élevaient en 2019 à 130 212.23 €, soit une baisse de 4 494.01 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise en accessibilité du cimetière, à la restauration du monument aux morts...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser de 2020	140 488.00 €	Subventions	0 €
Remboursement d'emprunts	18 308.03 €	FCTVA	6 790,62 €
Frais études défense incendie	2 280.00 €	Réserves-Excédents de Fonctionnement capitalisés	288 163,00 €
Travaux parking salle polyvalente	171 380.40 €	Taxe aménagement	2 811,92 €
Réfection pluviale école	23 100.00 €		
Aménagement mairie – cantine	36 261.29 €		
Abri bus	3 399.60 €		
Bornes défense incendie	29 669.88 €		
Achats divers (Ordinateur portable mairie, poutelle actigym, tondeuse, tronçonneuse)	3 654.08 €		
Subventions d'équipements versées	4 394,77 €		
Opérations d'ordre	0 €	Opérations d'ordre	457,00 €
		Solde d'investissement reporté	134 905,96 €
Total général	432 936,05 €	Total général	433 128,50 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1°) FONCTIONNEMENT

Recettes 2020	382 724.91 €
Dépenses 2020	277 855.33 €
Résultat 2020 – R002	104 869.58 €
Résultat reporté N-1 (002)	509 010.90 €

Résultat total avec report	613 880.48 €
-----------------------------------	---------------------

2°) INVESTISSEMENT

Recettes 2020	298 222.54 €
Dépenses 2020	292 448.05 €
Résultat 2020 – R001	5 774.49 €
Résultat reporté N-1	134 905.96 €

Résultat total avec report	140 680.45 €
-----------------------------------	---------------------

3°) RESULTAT

Résultat 2020 (Fonc + inv)	110 644.07 €
----------------------------	--------------

Résultat Total avec report	754 560.93 €
-----------------------------------	---------------------

4°) Restes à réaliser - Besoin de financement

Restes à réaliser

Recettes	- €
Dépenses	140 488.00 €

Solde Restes à Réaliser	- 423 069.00 €
--------------------------------	-----------------------

5°) RESULTAT GLOBAL

Résultat avec report	754 560.93 €
----------------------	--------------

Reste à réaliser	- 140 488.00 €
------------------	----------------

Résultat global 2020	614 072.93 €
-----------------------------	---------------------

Besoin de financement en investissement

Solde Restes à Réaliser	-140 488.00 €
-------------------------	---------------

Résultat total investissement	140 680.45 €
-------------------------------	--------------

Besoin de financement	192.45 €
------------------------------	-----------------

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 478.24 ; produit des impositions directes/population : 367.75 ; recettes réelles de fonctionnement / population : 658.73

c) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 : de 114 199.87 €

L'annuité 2020 comprend 18 308.03 € en capital et 5 094.99 € en charges d'intérêt.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Vieux Rue, le 1^{er} avril 2021



Le Maire

Thierry VANDERPert